

Peste



Mise à jour
14/11/2024

Autres dénominations
Yersinia Pestis

Informations relatives à
CHUV / Dialyse

Epidémiologie

Agent infectieux

Yersinia pestis

Réservoir

Rongeurs (la peste est endémique en ex-Union Soviétique, dans certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique)

Mode de transmission



Par contact direct avec des animaux infectés, éventuellement par morsure ou par gouttelettes



Par piqûre de puces infectées

Période d'incubation

- > Peste bubonique : 1 à 7 jours
 - > Peste pulmonaire : 1 à 4 jours
-

Durée d'infectiosité

- > Les puces infectées peuvent transmettre la maladie pendant des mois.
 - > Les patients ne sont plus infectieux 2 à 3 jours après le début du traitement
-

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Hospitalisation :

- > Mesures Additionnelles Gouttelettes si peste pneumonique
- > Précautions Standard si peste bubonique
- > Voir fiche ci-dessous

Ambulatoire interventionnel :

- > Mesures Additionnelles Gouttelettes si peste pneumonique
- > Précautions Standard si peste bubonique
- > Voir tableau synthétique [secteurs ambulatoires interventionnels](#)

Ambulatoire non interventionnel :

- > Précautions Standard
 - > Voir tableau synthétique [secteurs ambulatoires non interventionnels](#)
-

Placement

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

-  Chambre individuelle
 -  Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe)
-

Durée des mesures

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

-  Jusqu'à 48 heures après le début du traitement (cas de peste pneumonique) + évolution clinique favorable
-

Signalétique

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

-  Affiche A3 pour les visiteurs et affiche "entrée Mesures Additionnelles" sur la porte à l'extérieur de la chambre
 -  Chariot d'isolement avec surblouses + masques de soins devant la chambre
 -  Affiche "sortie Mesures Additionnelles" sur la porte à l'intérieur de la chambre
 -  Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport
 -  Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif rouge le périmètre d'isolement
 -  Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans Digistat
-

Suivi microbiologique



Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf avis contraire HPCi

Soins de base



En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

Matériel de soins



Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Privilégier le matériel à usage unique

Transport

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :



Masque de soins pour le patient et le transporteur



Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains



Si transfert en chaise, y suspendre la plaquette de la potence du lit



Désinfection du pourtour du lit et des accessoires (pompes à perfusion, chaise roulante) avant de sortir de la chambre



Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient et le transporteur



Limitier les déplacements aux besoins essentiels

Circulation

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :



Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels.
Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties au BH 08 ou à l'extérieur



Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains



Le fauteuil du patient ou tout autre dispositif est désinfecté au moyen d'une lingette imprégnée d'alcool ou de détergent/désinfectant avant la sortie de la chambre



Masque de soins pour le patient et le soignant



Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient



Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient

Visiteurs

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :



Port d'un masque de soins



Ne pas s'asseoir sur le lit



Désinfection des mains en sortant de la chambre



Surblouse seulement si participation aux soins

Transfert/Sortie

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

-  Avertir le service/l'établissement de soins de destination
-

Autre

-  Si les patients sont porteurs de puces (ou suspects)
 -  Procéder à un traitement par un insecticide efficace
 -  Les vêtements doivent être désinfectés ou éliminés
-

Mesures en cas d'épidémie

-  Cohortage possible lors d'épidémie
 -  Se référer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV
-

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

-  Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique
-

Gants

-  Non indiqués en systématique
 -  A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)
-

Blouse de protection

-  Si risque de projections de liquides biologiques
 -  Ou si Mesures Additionnelles Gouttelettes
-

Masque de soins

-  A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)
 -  Ou si Mesures Additionnelles Gouttelettes
-

Lunettes de protection

-  Non en systématique
 -  A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)
-

Mesures complémentaires

- > Vaccination pour le personnel impliqué dans la lutte contre la peste
- > Chimio prophylaxie par doxycycline 100 mg 2x/j pendant 1 semaine pour le personnel ayant eu un contact non protégé avec un patient présentant une peste pulmonaire
- > Contacter la médecine du personnel

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

- > Utiliser le détergent/désinfectant usuel

A la levée des Mesures Additionnelles :

- > Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
- > Eliminer le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la zone patient (< 2 m)
- > Conserver le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent hors de la zone patient (> 2 m) sauf si souillures visibles

Lit et literie

- > Utiliser les sacs à linge usuels
- > Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- > Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :

- > Changer le lit et la literie
-

Environnement

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
-  Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
-  Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

A la levée des Mesures Additionnelles :

-  Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
 -  Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
 -  Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
 -  Trempage du rideau de la salle de bains
-

Déchets

-  Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI

-  Oui
-

Déclaration au médecin cantonal



Déclaration du médecin par téléphone dans les 2 heures
